



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de séance
du 7 juillet 2025
à 21 heures 00

Date convocation : 02/07/2025
Affichage : 02/07/2025
Membres du Conseil Municipal en exercice : 23
Présents : 16
Absents excusés : 5
Procurations : 2
Votants : 18

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Muriel LUX, Elsa MARRE-LARTIGUE, Anne-Emmanuelle RAMOND, Isabelle SENE, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, Francis CAMMAS, Jean-Pierre CERISIER, Éric CHELLE, Jacques DEJEAN, Roland ESTRADE, Claude HELIN, Alain LARGE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Pauline MARQUET, Caroline PRIGENT Mrs Cédric LAVIGNE, Nicolas PAPAIX
PROCURATIONS	M. François BOMPAY à Mme Anne-Emmanuelle RAMOND M. Christian DIEZ à M. Jean-Pierre CERISIER
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<p><u>Finances</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Révision des tarifs du restaurant scolaire2. Demande d'aide à la tarification sociale des cantines scolaires – révision de la grille tarification3. Révision des tarifs de location de la salle des fêtes4. Révision des tarifs d'occupation du domaine public pour la fête locale5. Révision des tarifs droits de voirie, stationnement et dépôt temporaire6. Révision des tarifs du cimetière7. Décision modificative n°2 – budget communal <p><u>Ressources humaines</u></p> <ol style="list-style-type: none">8. Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs9. Mise en place de la participation employeur à la PSC des agents – risque santé10. Création de poste – emploi permanent de responsable du service médiathèque

	<p>11. Création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité – service des ATSEM</p> <p>Commande publique</p> <p>12. Marché de travaux – construction d'une médiathèque – sous-traitance lot 8 CVC/plomberie/sanitaires/géothermie</p> <p>13. Marché de travaux – réhabilitation de l'hôtel Derrac – avenant n°2 lot 10 menuiseries intérieures</p> <p>Décisions du Maire : 25-044 - Commande publique : avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Campagn'art</p> <p>Questions diverses</p>
--	--

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures 04.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 6 mai 2025 et le soumet à approbation.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Révision des tarifs du restaurant scolaire

Rapporteur : Mme Valérie Vandon

Nécessité d'actualiser les tarifs des repas cantine pour les adultes et adultes/enfants refacturés à la Communauté de communes (3CG), qui n'ont pas été réévalués depuis 2017.

Une commission s'est réunie le 27 mai 2025 et propose les actualisations suivantes :

Tarifs cantine	Actuels	Proposition pour septembre 2025
Adultes	4.50 €	6.00 €
Adultes 3CG vacances scolaires et enfants mercredi et vacances scolaires (refacturés à la 3CG)	2.50 €	4.00 €

Concernant les repas refacturés à la Communauté de communes, une nouvelle convention « restauration des mercredis et vacances scolaires » devra être signée.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande d'aide à la tarification sociale des cantines scolaires – révision de la grille tarification

Rapporteur : Mme Valérie Vandon

Depuis 2021, la Commune a mis en place le dispositif de tarification de la cantine à 1 €, pour les familles dont le coefficient familial est inférieur à 800.

Monsieur le Maire ajoute qu'une commission s'est réunie le 27 mai dernier afin d'actualiser l'ensemble des tarifs de la commune. En ce sens, la commission propose des nouveaux tarifs cantine suivants :

Tranches QF	Tarifs actuels	Proposition nouveaux tarifs pour septembre 2025	
		Tranches QF	Tarifs
Coefficient Familial de 0 à 799	1.00 €	Coefficient Familial de 0 à 799	1.00 €
Coefficient Familial de 800 à 1299	2.50 €	Coefficient Familial de 800 à 1199	2.80 €
Coefficient Familial de 1300 et plus	2.70 €	Coefficient Familial de 1200 à 1499	3.00 €
		Coefficient Familial de 1500 à 2499	3.20 €
		Coefficient Familial de 2500 et plus	3.50 €

Mme Valérie Vandon précise que le coût d'un repas pour la commune est d'environ 8€.

Intervention de Mme Elsa Marre-Lartigue.

Mme Sylvaine Gendron précise également que pour un repas complet, de qualité proposant des produits bio et locaux, le prix maximum est de 3.50 €, ce qui est très raisonnable.

Mme Muriel Lux demande s'il n'est pas possible de lisser dans le temps l'augmentation plutôt que d'attendre 4 ans (dans le cas présent).

Mme Valérie Vandon donne en comparaison les prix maximums cantine des communes alentours.

Mme Muriel Lux demande de combien est la compensation de l'Etat – réponse 3.00 €.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Rapporteur : M. le Maire

Nécessité d'actualiser les tarifs de location de la salle des fêtes, qui n'ont pas été réévalués depuis 2014.

Une commission s'est réunie le 27 mai 2025 et propose les actualisations suivantes :

	Durée de la location	Proposition nouveaux tarifs sept 2025
Habitants	1 journée de 8h00 à 20h00 (pour un évènement en journée, un repas le midi ...)	200,00 €
	Weekend du vendredi soir au lundi matin	350,00 €
Extérieurs	1 journée de 8h00 à 20h00 (pour un évènement en journée, un repas le midi ...)	600,00 €
	Weekend du vendredi soir au lundi matin	1 000,00 €
Caution	Habitants et extérieurs	600,00 €

Mme Valérie Vandon précise que proposer de nouvelles durées de location permettrait de partager certains weekends cette salle très demandée.

Mme Sylvaine Gendron s'interroge sur l'utilité de la caution, compte tenu des dégradations constatées.

M. le Maire répond que la caution est demandée seulement aux privés et que la salle des fêtes est généralement plutôt utilisée par les associations.

Les élus s'accordent à dire que la caution doit être maintenue et l'état des lieux réalisé plus en détail.

M. Jacques Déjean soumet l'idée de demander également une caution aux associations.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Révision des tarifs d'occupation du domaine public pour la fête locale

Rapporteur : M. le Maire

Nécessité d'actualiser les tarifs d'occupation du domaine public pour la fête locale, qui n'ont pas été réévalués depuis 2016.

Une commission s'est réunie le 27 mai 2025 et propose les actualisations suivantes :

	Tarifs actuels	Proposition nouveaux tarifs septembre 2025
Cat A	15,00 €	20,00 €
Cat B	40,00 €	45,00 €

Cat C	55,00 €	60,00 €
Cat C +	75,00 €	80,00 €
Cat D	85,00 €	90,00 €
Cat D +	105,00 €	110,00 €

- Catégorie A : attractions autonomes de faibles tailles (pinces, punchingball ...)
- Catégorie B : tir, confiserie, snack, pêche aux canards, jeux d'adresse....
- Catégorie C : manèges enfants (mini scooter, trampolines, structure gonflable ...) et alimentaire de grand gabarit (snack, friterie, ...)
- Catégorie C+ : manèges enfants de grands gabarits (chenille, train fantôme, palais des glaces...)
- Catégorie D : attractions adultes (loteries cascade, simulateur ...)
- Catégorie D+ : attractions adultes de grands gabarits (Auto-scooters, grand huit, manèges à sensation...)

Mme Valérie Vandon précise que ce tarif ne s'entend pas par jour, mais sur la période de la fête (du moment de l'installation jusqu'au départ) et comprends l'emplacement, l'eau, l'électricité.

Mme Muriel Lux indique que l'augmentation n'est pas forcément proportionnelle entre la cat A et la cat D+.

Mme Sylvaine Gendron – demande si l'annonce des nouveaux tarifs a été faite aux forains.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Révision des tarifs droits de voirie, stationnement et dépôt temporaire

Rapporteur : M. le Maire

Nécessité d'actualiser les tarifs droits de voirie, stationnement et dépôt temporaire, qui n'ont pas été réévalués depuis 2020.

Une commission s'est réunie le 27 mai 2025 et propose les actualisations suivantes :

	Forfait	Proposition nouveaux tarifs septembre 2025	Caution
Vente au déballage	Véhicule/jour	40.00 €	
Permission de stationnement commerces ambulants (branchement électrique simple – inf à 2 000 watts)	Jour	20.00 €	200.00 €
	Mois	200.00 €	
Permission de stationnement commerces ambulants	Jour	40.00 €	
	Mois	400.00 €	

(branchement électrique - sup ou égal à 2 000 watts)			
Cirques et spectacles sous chapiteaux, installation temporaire de spectacles ambulants			
Spectacles ambulants	Jour	30.00 €	
5 ^{ème} cat – moins 100 places		30.00 €	600.00 €
4 ^{ème} cat – 100 à 300 places		80.00 €	
3 ^{ème} et 2 ^{ème} cat – 301 à 1 499 places		180.00 €	
1 ^{ère} cat – plus de 1 500 places		400.00 €	1 000.00 €

Une discussion s'engage sur les tarifs proposés. M. Alain Large propose de prendre en compte la consommation électrique. Il est donc proposé de distinguer les branchements inférieurs à 2000 watts et ceux de 2000 watts ou plus.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Révision des tarifs du cimetière

Rapporteur : M. Roland Estrade

Nécessité d'actualiser les tarifs du cimetière, qui n'ont pas été réévalués depuis 2010.

Une commission s'est réunie le 27 mai 2025 et propose les actualisations suivantes :

	Tarifs actuels			Proposition nouveaux tarifs sept 2025		
	Caveaux	Tombes	Colomb.*	Caveaux	Tombes + Cavurnes	Colomb.*
50 ans	400,00 €	300,00 €	350,00 €	600.00 €	500.00 €	400.00 €
30 ans	300,00 €	200,00 €	250,00 €	500.00 €	400.00 €	300.00 €
15 ans	200,00 €	100,00 €	150,00 €	400.00 €	300.00 €	200.00 €

*colombarium

Mme Muriel Lux, Mme Elsa Marre-Lartigue, M. Eric Chelle s'interroge sur la différence de prix entre les caveaux et les tombes et entre les durées de 15 et 50 ans.

Mme Isabelle Sené demande la différence entre les tombes et les caveaux.

Les tombes n'étant plus à perpétuité, un logiciel permet désormais de procéder aux renouvellements.

Départ de M. Franck Cammas à 22h – non présent pour le vote

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Décision modificative n°2 – budget communal

Rapporteur : M. le Maire

La commune a contracté un prêt sur 15 ans auprès du Crédit Agricole pour un montant de 150 000.00 € afin de financer une partie des travaux de construction de la future médiathèque.

La banque ayant transmis le plan d'amortissement de ce prêt, il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au budget afin d'intégrer le remboursement du prêt sur l'année 2025

Imputation	Fonctionnement		Observations
	Dépenses	Recettes	
Chap 66 – article 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 577.66 €		Augmentation
Chap 011 – article 615231 Entretien et réparations sur voiries	- 2 577.66 €		Diminution
Total	0 €		

Imputation	Investissement		Observations
	Dépenses	Recettes	
Chap 16 – article 1641 emprunts en euros	+ 3 786.06 €		Augmentation
Chap 16 – article 1641 emprunts en euros		+ 3 786.06 €	Augmentation
Total	+ 3 786.06 €	+ 3 786.06 €	

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES – Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Vu la délibération	Créant l'emploi de	A une durée hebdomadaire de
19-042 du 21/05/2019	Agent d'entretien et de restauration au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet – 35h
23-052 du 28/09/2023	Responsable des services techniques aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de	Temps complet – 35h

	2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien territorial	
19-042 du 21/05/2019	Agent des services techniques au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet – 35h
19-065 du 29/10/2019	Cuisinier au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet – 35h
22-053 du 13/04/2022	Agent de restauration et d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet – 35h
19-065 du 29/10/2019	Cuisinier et agent d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet – 35h
23-032 du 03/07/2023	Gestionnaire comptabilité et paye au grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet – 35h
14-043 du 26/05/2024	Agent de restauration et d'entretien au grade d'adjoint technique	Temps complet – 35h
23-053 du 28/09/2023	Agent de restauration et d'entretien au grade d'agent de maîtrise	Temps complet – 35h
19-042 du 21/05/2019	Agent de restauration et d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet – 35h

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 17 juin 2025,

La suppression à compter du	D'un emploi permanent de	A temps complet ou non complet pour une durée hebdomadaire de
7 juillet 2025	Agent d'entretien et de restauration	Temps complet – 35h
	Responsable des services techniques	Temps complet – 35h
	Agent des services techniques	Temps complet – 35h
	Cuisinier	Temps complet – 35h
	Agent de restauration et d'entretien	Temps complet – 35h
	Cuisinier et agent d'entretien	Temps complet – 35h
	Gestionnaire comptabilité et paye	Temps complet – 35h
	Agent de restauration et d'entretien	Temps complet – 35h

	Agent de restauration et d'entretien	Temps complet – 35h
	Agent de restauration et d'entretien	Temps complet – 35h

Retour de M. Franck Cammas – 22h05 – présent pour le débat et le vote

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES – Mise en place de la participation employeur à la PSC des agents – risque santé

Rapporteur : M. le Maire

Les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents à partir du 1er janvier 2026 pour la Santé.

Cette participation peut se faire par le biais d'une convention de participation ou au profit des agents ayant souscrit directement un contrat dit « labellisé ». Elle est fixée à 15€/mois et par agent pour la Santé à compter du 01/01/2026.

Le conseil municipal choisit l'option labellisation.

Étant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement aux agents ayant souscrit à un contrat labellisé en leurs propres noms et qui présenteront une attestation de labellisation à cet effet.

Intervention de M. Roland Estrade – via la Communauté de communes, une mutuelle propose des RDV aux habitants.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES – Création de poste – emploi permanent de responsable du service médiathèque

Rapporteur : Mme Corinne Lebrun

Compte tenu de la réorganisation du service de la médiathèque et de l'ouverture prochaine des nouveaux locaux, il convient de renforcer les effectifs du service de la médiathèque.

Création d'un emploi permanent de responsable du service médiathèque à temps complet à compter du 07/07/2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière culturelle aux grades de :

- Adjoint du patrimoine (*catégorie C*)
- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (*catégorie C*)
- Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe (*catégorie C*)
- Assistant de conservation (*catégorie B*)
- Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe (*catégorie B*)
- Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe (*catégorie B*)

Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu à un agent contractuel de droit public en CDD ou en CDI, dans les conditions précitées, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans le respect des règles légales et réglementaires.

*Mme Isabelle Sené demande si le personnel actuel médiathèque peut postuler – réponse oui.
M. Eric Chelle s'interroge sur la hiérarchie au sein du service.*

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité – service des ATSEM

Rapporteur : Mme Valérie Vandon

Nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le remplacement d'un agent contractuel sur emploi non permanent temporairement absente. Pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 28 février 2027 pour exercer les fonctions d'ATSEM à temps complet annualisé. La création d'emploi concerne les grades suivants :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

COMMANDE PUBLIQUE – Marché de travaux – construction d'une médiathèque – sous-traitance lot 8 CVC/plomberie/sanitaires/géothermie

Rapporteur : M. Alain Large

Dans le cadre du chantier de construction de la nouvelle médiathèque, l'entreprise titulaire du lot 8 CVC/plomberie/sanitaire/géothermie – groupement Pyretherm (mandataire) et Bio Energies Diffusion – a déposé une demande de sous-traitance au profit de la société TECHNOCHAPE, pour un montant de 10 545,00 € HT, pour la prestation coulage de chape.

M. Alain Large précise que cette sous-traitance n'a aucune incidence sur le montant du marché.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

COMMANDE PUBLIQUE – Marché de travaux – réhabilitation de l'hôtel Derrac – Avenant n°2 lot 10 menuiseries intérieures

Rapporteur : M. Alain Large

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac, dont le chantier est réceptionné depuis fin 2022. Après avoir fait un point financier sur ce marché, il s'avère que certaines prestations du lot 10 menuiseries intérieures n'ont pas été réalisées :

Remplacement de la porte de la chambre froide, pour un montant de 1 970.00 € HT

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de passer un avenant en moins-value afin de clôturer le marché du lot 10.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

INFORMATIONS DIVERSES : Néant

DECISIONS MUNICIPALES :

25-044 – Commande publique : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Campagn'art

Transfert du contrat MOE, à compter du 1^e février 2025, à la société Peretto et Peretto Architectes, suite au départ en retraite de M. Yves-Pierre Barrau

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire lève la séance à 22h38.

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ